

**Année universitaire : 2020-21**

***Avenant à la Convention de stage – Covid 19***

***entre***

|  |  |
| --- | --- |
| **1 - L’ÉTABLISSEMENT D’ENSEIGNEMENT**  | **2 - L’ORGANISME D’ACCUEIL** |
| Nom : Université de Paris | Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Adresse : 85 boulevard Saint-Germain – 75006 Paris |  |
| Représentée par Christine CLERICI, Présidente | Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Représentée par (signataire de la convention) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Représenté par (nom du signataire de la convention) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Qualité du représentant :  |  |
| Composante/UFR : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |  Qualité du représentant : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  |  |
| Mél : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Service dans lequel le stage sera effectué : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Adresse (si différente de celle de l’établissement) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Mél : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  | Lieu du stage (si différent de l’adresse de l’organisme) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  |  |

 Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

 Tel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.mél : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

 INTITULÉ ET NIVEAU DE LA FORMATION OU CURSUS SUIVI DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PLUS DE 200 HEURES D’ENSEIGNEMENT ANNUEL : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Sexe : F [ ]  M [ ]  Né(e) le : / /

 Nom Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**3 - LE/LA STAGIAIRE**

|  |  |
| --- | --- |
| **ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L’ETABLISSEMENT D’ENSEIGNEMENT** |  **ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L’ORGANISME D’ACCUEIL** |
| Nom et prénom de l’enseignant référent : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Nom et prénom du tuteur de stage : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  |  |
| Fonction (ou discipline) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Fonction : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Tel et mél : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |  |
|  | Tel et mél : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  |  |

Vu le code de l’éducation, notamment ses articles L124-1 et suivants,

# [Vu la LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041746313/) modifiée

Vu les textes relatifs à la pandémie publiés sur le site : <https://www.vie-publique.fr/covid-19-les-textes-publies-au-journal-officiel>

**Article 1 : objet**

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles ayant lieu durant ce stage, le présent avenant a pour objet de modifier la convention de stage signée entre l’établissement d’enseignement, l’organisme d’accueil et le stagiaire tels que désignés en entête.

**Article 2 :**

**Cas 1 : Modification des dates du stage (autorisation d’absence pendant le confinement compte-tenu de l’impossibilité de réaliser le stage à distance)**

Le stage prévu du Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.est prolongé jusqu’au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date., soit une durée totale de stage de Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. heures.

Compte-tenu de l’impossibilité de réaliser le stage à distance et de l’obligation de confinement, il est entendu entre les parties que le stagiaire bénéficie d’une autorisation d’absence du Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.date de fin du confinement. Cette autorisation d’absence pourra être prolongée en cas de prolongation du confinement.

**CAS 2 : Article 2 : Stage à distance**

A compter de la signature du présent avenant par le stagiaire, le stage aura lieu à l’adresse suivante : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Il est entendu entre les parties qu’en cas de mesures de déconfinement, le stagiaire reviendra sur les lieux initialement prévus dans la convention de stage dans les meilleurs délais, compte-tenu éventuellement des délais d’acheminement sur le lieu de stage.

**CAS 3  : Article 2 : Suspension du stage (en cas de confinement et d’impossibilité de stage à distance)**

Le stage prévu du Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. est suspendu à compter du Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. jusqu’au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. compte-tenu de l’obligation de confinement et de l’impossibilité de réaliser le stage à distance. Il reprendra le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. sauf prolongation du confinement.

**CAS 4 : Article 2 : Arrêt définitif du stage**

Le stage prévu du Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.est interrompu à compter duCliquez ou appuyez ici pour entrer une date.. Les parties conviennent d’étudier ensemble la possibilité de mise en œuvre de l’article L124-15 du code de l’éducation.[[1]](#footnote-1)

**CAS 5 : Article 2 : Stage en présentiel intégrant des jours/périodes à distance**

Si le stage intègre des périodes d’activités à distance, les précisions suivantes sont portées à la convention initiale :

« Le stage se déroulant en présentiel mais intégrant par ailleurs des jours/périodes d’activités à distance (travail à domicile), il est convenu entre les parties l’organisation suivante :

Jours/périodes prévisionnels en présentiel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Jours/périodes prévisionnels à distance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Article 3 : Prise d’effet**

Le présent avenant prend effet de plein droit à sa date de signature par le stagiaire.

Il est entendu entre les parties que le présent avenant pourra être envoyé par courriel avec signatures scannées, sous réserve de vérification de l’identité des signataires, conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil.[[2]](#footnote-2)

**Article 4 : Autres dispositions**

L’ensemble des autres dispositions de la convention de stage initiale restent applicables.

Fait à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.(date à apposer par le stagiaire)

# POUR L’ÉTABLISSEMENT D’ENSEIGNEMENT

Nom et signature du représentant de l’établissement

**STAGIAIRE (OU SON REPRESENTANT LEGAL LE CAS ECHEANT)**

Nom et signature

# POUR L’ORGANISME D’ACCUEIL

Nom et signature du représentant de l’organisme d’accueil

# L’enseignant référent du stagiaire

Nom et signature

# Le tuteur de stage de l’organisme d’accueil

Nom et signature

1. [*Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'autorité académique ou l'établissement d'enseignement supérieur valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin de la période de formation en milieu professionnel ou du stage, en tout ou partie, est également possible.*](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000029233451/2014-07-12/) [↑](#footnote-ref-1)
2. [↑](#footnote-ref-2)